

RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ **Séance** Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur !
Aucune
variable
de
document
fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

■ Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Erreur ! Aucune variable de document fournie.

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** le rapport suivant :

Par délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007, Marseille Provence Métropole a été candidat à l'appel à projet « Axe 4.1 » lancé par l'Etat dans le cadre du programme opérationnel FEDER PACA 2007-2013. A ce titre, Marseille Provence Métropole a approuvé le projet dénommé « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles ».

Planifié sur une durée de 6 ans (soit jusqu'en décembre 2013 pour sa programmation et décembre 2015 pour sa réalisation), ce programme prévoit d'intervenir sur plusieurs secteurs qui relèvent de la politique de la ville : les territoires d'interventions des quatre CUCS de MPM (Marseille dont les Zones Franches Urbaines, La Ciotat, Marignane et Septèmes-les-Vallons) et plus particulièrement les sites prioritaires faisant l'objet de projets ANRU.

Le programme se fixe pour ambition de mobiliser les énergies de l'ensemble des acteurs (habitants, entreprises, associations, collectivités, institutionnels) concernés par le développement des espaces urbains sensibles en proposant un cadre d'intervention global et en favorisant le développement d'initiatives innovantes et structurantes pour l'insertion de ces territoires dans la dynamique de croissance de l'agglomération.

Les grands axes stratégiques sont :

- soutien à l'économie et à l'emploi,
- accessibilité et mobilité,
- cohésion sociale et territoriale.

Le préfet de région, par courrier du 5 mai 2008, a notifié à MPM l'attribution d'une subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » de 10 674 991 euros dont 260 366 euros au titre de l'assistance technique, pour un coût total de 21 755 379 euros (Commission Régionale de Programmation du 11 avril 2008).

Une convention de gestion de cette subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » approuvée par délibération n° DEV 001-457/CC du 28 juin 2008, a été signée par MPM et l'Etat le 29 octobre 2008.

A ce jour, 31 opérations ont été programmées pour un montant total FEDER de 2 667 574 euros sur une dépense éligible totale de 6 454 933 euros.

C'est à ce titre que plusieurs porteurs de projet ont déposé à la Mission Europe et Subventions un dossier de demande de subvention FEDER :

- ADDAP 13 une demande de soutien à la réalisation du projet « le printemps des quartiers 2011 » ; demande de subvention FEDER de 152 000 euros sur une dépense éligible de 310 200 euros TTC.
- La Communauté Urbaine ~~direction de la Communication de~~ Marseille Provence Métropole une demande de soutien à la réalisation du projet « Printemps des quartiers – volet chantier créatif » ; demande de subvention FEDER de 7 102 euros sur une dépense éligible de 14 204 euros HT.
- Avenir Emploi une demande de soutien à la réalisation du projet « Chantier de remobilisation Abeille 2^{ème} tranche » ; demande de subvention FEDER de 36 215 euros sur une dépense éligible de 76 215 euros TTC.
- Pôle Emploi une demande de soutien à la réalisation du projet « Clubs Ambition 2011 » ; demande de subvention FEDER de 102 198 euros sur une dépense éligible de 225 050 euros TTC.
- Sud Habitat une demande de soutien à la réalisation du projet « micro-crèche les Tuileries » ; demande de subvention FEDER 93 414 euros sur une dépense éligible de 186 828 euros TTC.
- L'association Transport Mobilité Solidarité une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme de mobilité 2011 sur MPM Ouest » ; demande de subvention FEDER de 41 600 euros sur une dépense éligible de 115 356 euros TTC.
- IEF une demande de soutien à la réalisation du projet « Plateforme Emplois, Médiation, diversité 2011 » ; une demande de subvention FEDER de 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC.
- L'association ARSIDE une demande de soutien à la réalisation du projet « Auto-école sociale Est – actions 2011 » ; une demande de subvention FEDER de 50 000 euros sur une dépense éligible de 105 500 euros TTC.
- APEQ une demande de soutien à la réalisation du projet « Entreprises et Quartiers 2011 » ; demande de subvention FEDER de 37 000 euros sur une dépense éligible de 74 136 euros TTC.

- FACAP une demande de soutien à la réalisation du projet «Programme d'actions 2011 en faveur des commerces de proximité du 15^{ème} et 16^{ème} arr. de Marseille» ; demande de subvention FEDER de 50 000 euros sur une dépense éligible de 150 000 euros TTC.

De plus, l'association Cap Au Nord Entreprendre financé en 2010 (83 000 euros de FEDER sur une dépense éligible de 196 000 euros TTC) pour le soutien à la réalisation du projet « Structuration du réseau associatifs des entreprises en ZFU - actions 2010/2011 » a présenté à la Mission Europe et Subventions une demande de modification des postes de dépenses, plan de financement et échéancier.

Enfin, suite à un contrôle qualité certification réalisé par la Trésorerie Générale sur le dossier porté par l'association ACTA VISTA pour la réhabilitation des locaux du pôle d'insertion professionnelle du Fort d'Entrecasteaux, financé au titre de l'année 2010, une demande de modifications des postes de dépenses, plan de financement et de l'échéancier s'avère nécessaire.

Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles », lors de ses séances du 13 mai et 15 juin 2011, a donné un avis favorable à l'attribution, sur ces opérations, d'une aide de :

- 152 000 euros sur une dépense éligible de 310 200 euros TTC pour ADDAP 13 ;
- 7 102 euros sur une dépense éligible de 14 204 euros HT pour MPM ;
- 36 215 euros sur une dépense éligible de 76 215 euros TTC pour Avenir Emploi ;
- 102 198 euros sur une dépense éligible de 225 050 euros TTC pour Pôle Emploi ;
- 63 414 euros sur une dépense éligible de 186 828 euros TTC pour Sud Habitat.
- 41 600 euros sur une dépense éligible de 115 356 euros TTC pour Transport Mobilité Solidarité.
- 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC pour IEF.
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 105 500 euros TTC pour ARSIDE.
- 37 000 euros sur une dépense éligible de 74 136 euros TTC pour APEQ.
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 150 000 euros TTC pour FACAP.

De même, le comité technique de programmation a validé les demandes de modification des postes de dépenses, plans de financement et échéanciers, sans changement des coûts éligibles et des montants FEDER, présentées par :

- l'association Cap Au Nord Entreprendre pour son projet « Structuration du réseau associatif des entreprises en ZFU - actions 2010/2011 »,
- l'association ACTA VISTA pour la « réhabilitation des locaux du pôle d'insertion professionnelle du Fort d'Entrecasteaux ».

Monsieur le Président propose au **Erreur ! Aucune variable de document fournie.** d'approuver la délibération ci-après :

Le Erreur ! Aucune variable de document fournie.,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- L'appel à projets du Programme Opérationnel FEDER 2007-2013 « Axe 4-1 » initié par l'Etat ;

- La délibération ECO 5/637/CC du 29 juin 2007 approuvant le projet « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » ;
- Le Comité Régional de Programmation du 11 avril 2008 et le courrier de notification du préfet de région PACA du 5 mai 2008 ;
- La délibération DEV 001-457/08/CC du 28 juin 2008 ;
- La convention de subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » du 29 octobre 2008 ;
- La délibération FCT 007-1855/10/CC du 25 mars 2010 ;
- Le Comité Régional de Programmation du 23 mai 2011 ;
- Les demandes de subvention FEDER présentée par les porteurs de projet ;
- Le comité technique de programmation de la subvention globale FEDER « Quartiers sensibles » des 13 mai et 15 juin 2011 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- Que l'effet de levier de l'attribution d'une subvention FEDER à ces porteurs de projets leur permettra de réaliser les opérations qu'ils ont présentés ;
- Que ces opérations s'inscrivent dans le cadre du projet global Axe 4.1 « Une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles » que gère MPM ;
- Que ces opérations représentent un enjeu important pour la communauté urbaine non seulement en matière de création ou de maintien d'emplois mais aussi par la provenance des bénéficiaires ultimes qui sont issus des quartiers dits « sensibles » de notre territoire.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvées les demandes de subventions FEDER présentées par les porteurs de projets pour la réalisation des opérations entrant dans le cadre du projet MPM « Une dynamique d'agglomération pour les « espaces urbains sensibles ».

Article 2 :

Sont attribuées les subventions FEDER suivantes :

- 152 000 euros sur une dépense éligible de 310 200 euros TTC pour ADDAP 13 ;
- 7 102 euros sur une dépense éligible de 14 204 euros HT pour MPM ;
- 36 215 euros sur une dépense éligible de 76 215 euros TTC pour Avenir Emploi ;
- 102 198 euros sur une dépense éligible de 225 050 euros TTC pour Pôle Emploi ;
- 63 414 euros sur une dépense éligible de 186 828 euros TTC pour Sud Habitat.
- 41 600 euros sur une dépense éligible de 115 356 euros TTC pour Transport Mobilité Solidarité.
- 60 000 euros sur une dépense éligible de 120 000 euros TTC pour IEF.
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 105 500 euros TTC pour ARSIDE.

- 37 000 euros sur une dépense éligible de 74 136 euros TTC pour APEQ.
- 50 000 euros sur une dépense éligible de 150 000 euros TTC pour FACAP.

Les subventions FEDER sont attribuées en cofinancement des projets présentés selon des plans de financement qui seront annexés aux conventions FEDER qui découleront de cette décision.

Article 3 :

Sont approuvées les demandes de modification des postes de dépenses, plans de financements et échéanciers présentées par :

- l'association Cap Au Nord Entreprendre dans le cadre de son projet « Structuration du réseau associatif des entreprises en ZFU - actions 2010/2011 »,
- l'association ACTA VISTA pour la « réhabilitation des locaux du pôle d'insertion professionnelle du Fort d'Entrecasteaux »

Monsieur le Président de la Communauté urbaine ou son représentant est autorisé à signer les avenants aux conventions FEDER qui en découlent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté urbaine – Sous Politique B340- Nature 2041 pour les subventions d'équipement versées aux organismes publics et nature 2042 pour les subventions d'équipements versées aux personnes de droit privé – opération 2010/0089 « SG FEDER Axe 4-1 Quartiers sensibles ».

Article 5 :

Monsieur le Président ou son représentant est autorisé à signer tout document relatif à cette délibération

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Financements
Européens

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
**Erreur ! Aucune variable de document
fournie.**

**Erreur ! Aucune variable de document fournie.
Erreur ! Aucune variable de document fournie.**

Myriam SALAH-EDDINE

Pour Enrôlement,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI